

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE, MERCREDI, LE 19 JANVIER 2022, À 18 À 30 H, PAR AUDIOCONFÉRENCE CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 2021-090 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Yves Bélanger	La Macaza
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Michel Chouinard	Lac Saguay
Mme Vicki Emard	Labelle, La Conception
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
Mme Francine Létourneau	Nominuingue
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
Mme Donna Salvati	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

ABSENCES :

M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
--------------------	------------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 40, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite une bonne et heureuse année à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**
- 4. CORRESPONDANCES**
- 5. DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. PGMR conjoint 2022-2028**
 - 5.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs**
 - 5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
 - 5.2.1. Utilisation des sacs plastiques compostable – autorisation ministérielle**
 - 5.3. Planification stratégique et plan d'action 2022-2024**
 - 5.3.1. Magasin de réemploi, achat d'un terrain, avis d'intention**
 - 5.4. Demande d'aide financière à Emploi Été Canada 2022 et mandat de signature**
 - 5.5. Demande d'aide financière à Tricentris pour la Patrouille verte 2022**

6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**
 - 6.1.1. Dépôt des états financiers préliminaires au 31 décembre 2021
 - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 6.1.3. Adoption du règlement # 51 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables
 - 6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres
 - 6.1.5.1. Préparation des plans et devis pour la construction du magasin de réemploi
 - 6.1.6. Vente de la partie frontale, propriété située au 14271 route 117, Rivière-Rouge
 - 6.1.7. Formation des comités
 - 6.2. **Ressources humaines**
7. **OPÉRATION**
 - 7.1. **Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération**
8. **ENVIRONNEMENT**
9. **COMMUNICATION**
10. **INFORMATION**
 - 10.1. **Rapport du directeur général**
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4007
22.01.19

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4008
22.01.19

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

Service à la carte : Patrouille Verte

- Les municipalités de Brébeuf, Labelle, Lac Sagouay, Nominique, La Conception et Rivière-Rouge (accepté)
- Les municipalités de L'Ascension, La Macaza et La Minerve (refusé)

Adoption du projet de Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2022-2028 (PGMR)

- MRC d'Antoine-Labelle
- MRC des Laurentides

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2022-2028

5.1.1. Bulletin de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs.

Dépôt du bulletin mensuel de la qualité des matières reçues lors de la collecte des bacs noirs. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités pour sensibiliser leurs citoyens à de bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

5.2.1. Utilisation de sacs plastiques compostables – autorisation ministérielle

Considérant que l'utilisation des sacs de plastique est de plus en plus défendue à cause de leur impact sur l'environnement;

Considérant que l'usage des sacs plastiques compostables pour le secteur résidentiel n'est pas indispensable puisqu'il existe d'autres moyens comme les sacs en papier ou les papillotes avec du papier journal;

Considérant que la majorité des municipalités et villes au Québec n'utilise pas de sac plastique compostable sans affecter les taux de détournement de matières organiques;

Considérant que les sites de compostage qui ont le droit d'utiliser des sacs plastiques compostables pour le secteur résidentiel pourraient se faire retirer leur droit dès qu'ils feront une demande de modification de leur certificat d'autorisation au MELCC;

Considérant que le MELCC étudie les impacts des particules de plastique dans l'environnement;

Considérant que le coût de la poursuite des tests serait d'environ 50 000\$ pour deux années;

Considérant que les chances que le MELCC accepte de modifier le certificat d'autorisation de la Régie pour permettre les sacs plastiques compostables sont loin d'être garanties compte tenu des solutions alternatives et des impacts environnementaux;

Considérant que l'utilisation des sacs plastiques compostables pour le secteur ICI faciliterait le détournement des matières organiques et notamment pour les cafétérias ou restaurants.

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

**R.4009
22.01.19**

D'accepter la soumission de Solinov au montant de 7 140 \$ pour faire et transmettre une demande au MELCC pour modifier le certificat d'autorisation pour l'usage des sacs plastiques compostables pour le secteur ICI seulement.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.3. Planification stratégique et plan d'action 2022-2024

5.3.1. Magasin de réemploi, achat du terrain, avis d'intention

Considérant que l'emplacement choisi pour le magasin de réemploi ne devrait en aucun temps nuire aux activités régulières du complexe. (Circulation avec les véhicules lourds...)

Considérant que l'emplacement choisi doit être à proximité de l'écocentre du Complexe afin de faciliter son approvisionnement.

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

**R.4010
22.01.19**

Que la Régie dépose à la Corporation économique de la Rouge un avis d'intention pour l'acquisition d'un terrain totalisant environ 23 000 mètres carrés incluant le chemin d'accès, et ce, selon le plan présenté, de plus M. Marc Forget, directeur général, est mandaté à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.4. Demande d'aide financière à emploi Été Canada 2022 et mandat de signature

Considérant que certaines municipalités ont manifesté leurs intentions d'utiliser les services de la patrouille verte durant la saison estivale 2022.

Sur une proposition de Mme Vicki Emard, il est résolu :

**R.4011
22.01.19**

De faire une demande de subvention dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2022 », afin d'engager 4 étudiants pour la patrouille verte pour une durée de 13 semaines. Que M. Marc Forget, directeur général, soit autorisé, au nom de la Régie, à signer toute la documentation requise concernant cette demande de subvention et que tous les coûts inhérents à ce service soient facturés aux municipalités respectives.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.5. Demande de subvention à Tricentris et mandat de signature

CONSIDÉRANT QUE Tricentris offre à ses municipalités membres une subvention de 0,50 \$ par habitant permanent (calcul selon la population au Répertoire des municipalités du MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes : Lac Saguay, Nominique et Rivière-Rouge participent à la patrouille verte 2022 et qu'elles désirent se prémunir de cette subvention dans un projet commun.

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

**R.4012
22.01.19**

Que ces municipalités mandatent la RIDR pour faire une demande en leur nom au programme Amélioration de la performance de Tricentris, de plus, autoriser M. Marc Forget, directeur général, à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers préliminaires au 31 décembre 2021

Dépôt des états financiers préliminaires pour la période se terminant le 31 décembre 2021.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4013
22.01.19

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 1 décembre 2021 au 12 janvier 2022:

- Des chèques numéro 14174 à 14185 pour un montant total de 76 432,23 \$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 994 488,26 \$;
- Les salaires pour les périodes de 50 à 53 du 6 décembre 2021 au 1 janvier 2022 et la période P. 2 du 2 au 8 janvier 2022 totalisant la somme de 65 377,62 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 136 298,11 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Adoption du règlement # 51 - Emprunt pour la construction d'une rampe de chargement au centre de transbordement des matières recyclables

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

R.4014
22.01.19

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à exécuter ou à faire autoriser des travaux pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables selon les plans et devis préparés par la firme LH2 portant le numéro 21-115. **L'Annexe A** présente un estimé détaillé, incluant les frais contingents et les imprévus, préparé par la firme LH2 Inc., en date du 13 janvier 2022, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à dépenser une somme de 444 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de 444 000 \$ sur une période de 6 ans pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, les dépenses sont réparties entre les municipalités utilisatrices du service, selon le tonnage respectif annuel des bacs verts.
Annexe B

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

Aucun suivi.

6.1.5. Demande d'aller en appel d'offres

6.1.5.1. Préparation des plans et devis pour la construction du magasin de réemploi

Sur une proposition de Mme Pascale Blais, il est résolu :

**R.4015
21.12.13**

D'aller en appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la construction du magasin de réemploi.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6. Vente de la partie frontale, terrain situé au 14271 route 117, Rivière-Rouge

Considérant que la Régie a acquis le terrain adjacent au site pour du développement futur.

Considérant que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a déposé l'avis de cadastre qui confirme la subdivision du terrain.

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

**R.4016
22.01.19**

De mandater le courtier David Villeneuve, selon les conditions soumises, afin de mettre en vente la partie frontale du terrain situé au 14 271, route 117, à Rivière-Rouge.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.7. Formation des comités

6.1.7.1. Comité consultatif

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

**R.4017
22.01.19**

De nommer les membres du comité consultatif, selon l'article 7 de l'entente intermunicipale, comme suit :

- Parmi la Ville de Rivière-Rouge et les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay et Nominuingue :
 - M. Jacques Allard, élu, municipalité de L'Ascension
 - M. François St-Amour, personnel administratif, municipalité de Nominuingue
 - Mme Lucie Bourque, personnel administratif, ville de Rivière-Rouge
 - Mme Francine Létourneau, élue substitut, municipalité de Nominuingue

- Pour la MRC des Laurentides :
 - M. Steve Perreault, élu, municipalité de Lac-Supérieur
 - Mme Roxanne Mailhot, personnel administratif, MRCDL
 - M. Jérémie Vachon, personnel administratif, MRCDL
 - M. Marc L'Heureux, élu substitut, municipalité de Brébeuf

- Le président du conseil d'administration de la Régie;
 - M. Frédéric Broué, ville de Sainte-Agathe-des-Monts

- Le directeur général de la Régie (ou son adjoint).
 - M. Marc Forget

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.7.2. Comité vigilance

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4018
22.01.19**

De nommer Mme Vicki Emard afin de représenter la Régie sur le comité de vigilance, selon l'article 72 de Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 31 décembre 2021.

8. ENVIRONNEMENT

9. COMMUNICATION

- Communiqué journal :
 - Recyclage 101 pour le temps des fêtes avec l'horaire d'ouverture

10. INFORMATION

10.1. Rapport du directeur général

- Accueil des nouveaux délégués
- Visite du journal La Presse

11. VARIA

Aucun sujet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue par courriel.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4019
22.01.19

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques Allard propose la levée de la séance à 19 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué
Président

Marc Forget
Directeur général et secrétaire-trésorier
